



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Meurthe-et-Moselle



Délégation Académique aux
Enseignements Techniques
Secrétariat des I.E.N.

Dossier suivi par
Madame Fabienne MERRIAUX
Secrétariat
Tél
03.83.86.22.63
Fax
03.83.86.23.57
Mél
fabienne.merriaux
@ac-nancy-metz.fr
6, bis rue du manège
CO 30013
54035 NANCY Cedex

Division
Examens et Concours

Affaire suivie par
Nathalie MATHIEU
Téléphone
03.83.93.56.29
Fax
03.83.93.56.59
Mél.
Nathalie.mathieu1
@ac-nancy-metz.fr
4, Rue d'Auxonne
CS 74222
54042 Nancy cedex
Standard : 03.83.93.56.00

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique standard
03.83.93.56.00
jusqu'à 17h30

La Rectrice de la région académique Grand Est
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz
Chancelière des universités

à

Mesdames les Rectrices,
et Messieurs les Recteurs d'académie

A l'attention de
Mesdames et Messieurs les chefs de division des examens et
concours
Monsieur le directeur du S.I.E.C.

Nancy, le 29 mars 2019

Objet : BACCALAUREAT PROFESSIONNEL "ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET
SERVICES A LA PERSONNE OPTION : « à domicile » - Session 2019 -

Référence : Arrêté ministériel du 11 mai 2011 modifié relatif à la création du
baccalauréat professionnel, spécialité ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET
SERVICES A LA PERSONNE OPTION : « à domicile » et fixant ses modalités
de préparation et de délivrance.

L'académie de Nancy-Metz a en charge le pilotage national des sujets du
baccalauréat professionnel ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA
PERSONNE OPTION : « à domicile ».

Dans ce cadre, je vous adresse la circulaire d'organisation et d'évaluation qui doit
être diffusée aux établissements concernés de votre académie.

J'ai l'honneur de vous informer que les épreuves écrites débiteront le 17 juin 2019
et se dérouleront conformément à l'arrêté du 11 mai 2011 et suivant les calendriers
fixés en annexe 1.

En cas de difficulté pendant le déroulement des épreuves, vos services uniquement
pourront prendre contact avec le bureau des sujets du Rectorat :

Madame Astrid RICHOUX	03 83 86 21 98
Madame Florence TOUSSAINT	03 83 86 21 60
Madame Amel AISSAT :	03 83 86 22 70
Courriel : ce.dec4@ac-nancy-metz.fr	
Fax : 03 83 86 21 23	

I - CENTRES D'EXAMEN

Les centres d'examen pourront être ouverts pour la session 2019 dans les lycées
professionnels publics où une section préparant au baccalauréat professionnel est
ouverte. Les élèves de lycées professionnels privés sous contrat et les candidats de
centres de formation d'apprentis subiront les épreuves soit dans un établissement
public centre d'examen, soit dans leur établissement d'origine lorsque celui-ci aura
été désigné par le Recteur comme centre d'examen annexe (cf. note de service
ministérielle n° 87.447 du 29 décembre 1987 – B. O. n°1 du 07/01/1988).

Les candidats des établissements privés hors contrat, de l'enseignement à distance,
de la formation continue conduite par des organismes privés et des candidats
individuels subiront les épreuves dans le centre d'examen auquel ils auront été
rattachés.

II – ORGANISATION ET DEROULEMENT DES EPREUVES PONCTUELLES

Les épreuves sont présentées dans le règlement d'examen en annexe 2.

Les responsables des centres d'examen chargés de l'organisation des épreuves orales et pratiques veilleront à ce que les enseignants n'interrogent pas leurs élèves. Il en est de même pour la désignation des professionnels qui ne devront pas avoir suivi les candidats en périodes de formation en milieu professionnel.

Les dates des épreuves orales et facultatives de langue vivante ainsi que celles d'EPS sont arrêtées au plan académique.

2.1. Épreuves écrites :

En vue de l'uniformisation des copies, le papier de composition modèle éducation nationale sera impérativement utilisé par tous les candidats et pour toutes les épreuves.

Les corrections des épreuves écrites seront organisées dans les centres académiques arrêtés par le Recteur.

Pour ces épreuves, il est impératif que les centres de correction soient destinataires des dossiers corrigés et barèmes.

Correction de l'épreuve E2 :

Le sujet de l'épreuve E2 ne comportera pas de partie distincte entre les savoirs associés à évaluer. Ces derniers sont répartis sur l'ensemble des questions.

Aussi, il peut être utile de constituer des trinômes de correcteurs (2 en STMS et 1 en biotechnologies) chargés de corriger par rotation un nombre de copies déterminé en fonction des contraintes académiques.

A partir de la session 2018, les modalités d'évaluation évoluent vers une prise en compte renforcée de la finalité de l'épreuve qui permet de vérifier :

- l'exactitude des connaissances relatives aux personnes auprès desquelles s'inscrivent les activités professionnelles et aux contextes institutionnels ;
- l'aptitude à les mobiliser dans un contexte professionnel ;
- la capacité d'analyse et de réflexion.

Les sujets ont été construits afin de permettre une évaluation selon ces modalités.

Des éléments de corrigé seront remis à chaque correcteur.

Les éléments de corrigé proposés ont pour objectif de servir de support à la discussion lors des réunions d'harmonisation. Ils sont déclinés, pour chaque question, selon les items de la finalité de l'épreuve (exactitude des connaissances, aptitude à mobiliser des connaissances dans un contexte professionnel, capacité d'analyse et de réflexion).

Les éléments de corrigé intégreront des informations permettant de préciser les niveaux de maîtrise des items.

La commission d'harmonisation a la possibilité de compléter les éléments de corrigé proposés et d'ajuster les niveaux de maîtrise en conséquence.

Les réponses aux questions seront évaluées au regard des items de la finalité de l'épreuve.

Pour une même question, plusieurs items pourront être évalués.

Exemple d'un élément de corrigé :

Savoirs associés	Éléments de réponse correspondant à la finalité	NT non traité, TI très insuffisant, I insuffisant, S satisfaisant, TS très satisfaisant				
		Critères d'évaluation/positionnement des niveaux de maîtrise				
		NT	TS	S	I	TI
	1.1 Indiquer les rôles de l'ATSEM pendant la prise des repas au restaurant scolaire pour tous les enfants et préciser les précautions particulières dans la situation de Morgane					
STMS	<u>Rôles pendant la prise des repas :</u> Apprendre à l'enfant à respecter les autres Stimuler l'autonomie Respecter les règles d'hygiène Faire respecter le calme pendant les repas Surveiller les enfants Service pour les repas, aide à la prise des repasEt toute autre réponse cohérente		Plus de Trois propositions classées (surveillanc , éducation, aide	Au moins trois propositions cohérentes en lien avec la prise du repas	1 seul rôle OU rôles d'ATSEM cités, mais sans lien avec la prise du repas	Ne répond pas aux éléments de corrigé attendus
Nutrition	1.2 : Indiquer les rôles de l'ATSEM pendant la prise des repas au restaurant scolaire pour tous les enfants et préciser les précautions particulières dans la situation de Morgane					
	<u>Précautions particulières pour Morgane (PAI) :</u> Veiller à l'utilisation stricte de son panier repas S'assurer d'aucune autre prise alimentaire des camarades Etre attentif aux signes d'appel en cas de prise accidentelle d'aliments contenant du gluten ...		Réponse complète argumentée	Précautions en lien avec la situation de Morgane : panier repas exigé car demandé dans le PAI	Pas de référence au PAI	

Des fiches récapitulatives de notation (fournies avec les éléments de corrigé) seront complétées par les correcteurs pour chaque candidat. Les évaluateurs cocheront le niveau de maîtrise correspondant à la réponse.

Ces fiches de notation seront remises aux coordonnateurs des corrections.

Un tableau Excel sera joint au corrigé, en vue de saisir les résultats de l'évaluation (question par question). Le calcul des points se fera automatiquement de façon à faire ressortir la note finale sur 20. Les coordonnateurs des corrections en binôme avec un autre enseignant effectueront cette saisie.

Après la saisie, il conviendra de sauvegarder ces fiches de notation et de reporter les notes sur les bordereaux de notation issus de l'application LOTANET. Ces notes seront ensuite saisies dans l'application LOTANET.

Le fichier informatique contenant les fiches de notation sera conservé dans l'établissement de correction jusqu'à la session suivante et sera mis à la disposition du jury et de la division des examens et concours le cas échéant.

Les centres de correction veilleront à mettre à disposition des coordonnateurs des postes informatiques en nombre suffisant.

2.2. Épreuves pratiques et orales professionnelles :

Un planning de passage prévoit les rotations de manière à ce qu'un candidat passe au moins deux épreuves sur une même journée.

Il est possible de prévoir, temps de notation compris :

- E13 : 8 candidats par jour par commission d'évaluation avec une lecture différée du dossier la veille.
- E31 : 8 candidats par jour en fonction des équipements et du nombre de postes.
- E32 : 4 candidats par ½ journée par commission d'évaluation.
- E33 : 4 candidats par ½ journée par commission d'évaluation avec lecture en début de demi-journée.

Les commissions d'évaluation sont composées de deux membres : un enseignant de la spécialité (PLP STMS ou PLP BSE) et, dans la mesure du possible, un professionnel.

a) Sous épreuve E13 : conduite d'un projet d'accompagnement

L'évaluation prend la forme d'une interrogation orale d'une durée de 45 minutes. Compétences et savoirs associés évalués : se référer à la définition de l'épreuve en annexe IV du référentiel et à la fiche de notation.

L'épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat.

Le dossier sera déposé par le candidat à une date fixée par le recteur de chaque académie et sera obligatoirement accompagné de l'attestation de la PFMP correspondante et de la fiche d'appréciation ou des documents attestant de l'activité professionnelle.

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu et la note zéro est attribuée à cette sous épreuve.

La durée de l'entretien est fixée à 30 min quelle que soit la durée de la présentation du dossier par le candidat (15 min. maximum). Par contre, il convient de stopper le candidat qui dépasse les 15 min.

Lors de la lecture du dossier en amont de l'épreuve, la commission d'évaluation prévoit les thèmes du questionnement qui permettront d'évaluer la maîtrise des savoirs associés, en lien avec la situation décrite dans le dossier.

Informations aux candidats :

Une fiche d'appréciation vierge et une fiche d'attestation de PFMP ou d'expérience professionnelle lui sont remises. Ces fiches sont fournies par chaque académie, selon le modèle de son choix.

Les candidats sont informés du descriptif du dossier attendu (cf. définition de l'épreuve), de la date fixée par le recteur pour le retour du dossier et de l'attribution d'une note 0 en cas d'absence du dossier.

b) Épreuves professionnelles E31, E32, E33 :

Chaque académie concernée par les épreuves pratiques ponctuelles devra prendre contact avec l'IEN SBSSA, responsable de la spécialité, dès réception des sujets et de la matière d'œuvre à fournir par le centre d'examen, pour décider des lieux de passage de l'épreuve et en arrêter l'organisation.

Des banques de sujets seront fournies pour les épreuves E31 et E32. Les sujets seront sélectionnés par l'IEN SBSSA.

Des instructions seront données aux chefs de centre pour que les sujets ne soient laissés ni aux candidats, ni aux évaluateurs.

Sous épreuve E31 : Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile

L'évaluation prend la forme d'une interrogation pratique et orale d'une durée de 2 heures.

Compétences et savoirs associés évalués : se référer à la définition de l'épreuve en annexe IV du référentiel et à la grille d'évaluation.

La grille d'évaluation de l'épreuve E31 comporte quatre barèmes différents, établis selon les activités attendues. Le barème à utiliser pour un sujet donné est indiqué par une lettre (A, B, C) dans les consignes liées au sujet.

Ces grilles prennent en compte les compétences qui sont, pour certaines, regroupées et qui doivent être évaluées globalement.

Locaux nécessaires

Le centre prévoira un plateau technique équipé pour permettre au candidat d'assurer, dans l'ordre qu'il aura défini, des activités de services à l'utilisateur : préparation des repas ou collations et service avec 6 à 8 postes de travail équipés + entretien de l'environnement de la personne, accès aux zones d'activités de bio-nettoyage ou d'entretien des locaux et du linge, accès aux vestiaires ainsi qu'un lieu d'attente surveillé (prévoir des surveillants) pour éviter la communication entre les vagues de candidats de chaque demi-journée.

Consignes aux candidats

Les convocations des candidats préciseront le matériel à apporter :

- une tenue professionnelle adaptée aux soins d'hygiène et de confort à l'adulte ;
- une tenue professionnelle adaptée aux activités de services à l'utilisateur, deux torchons, une manique, un petit nécessaire à couture.

Préparation des centres et consignes aux coordonnateurs

Les centres d'examen disposeront de :

- La liste de locaux et équipements commune à tous les sujets.
- Les consignes au centre d'examen précisant les locaux, matériel et matière d'œuvre à mettre à disposition des candidats.
- Les consignes aux coordonnateurs.

Le centre d'examen prévoira de mobiliser un cobaye (en fonction du sujet), qui peut être un élève de la section, un surveillant, un enseignant, ...Par ailleurs, le cobaye sera féminin ou masculin en fonction du sujet.

Sous épreuve E32 : Organisation d'interventions à domicile

L'évaluation prend la forme d'une interrogation orale d'une durée de 2 heures (1h30 de préparation et 30 mn d'exposé et entretien).

Compétences et savoirs associés évalués : se référer à la définition des épreuves annexe IV du référentiel et à la grille d'évaluation.

Les évaluateurs seront convoqués à la même heure que le candidat. Pendant sa préparation, ils prendront connaissance du sujet et s'entendront par rapport à leurs exigences (éléments de corrigé proposés).

Locaux nécessaires :

Le centre d'examen prévoira un espace de préparation surveillé et une salle pour la partie entretien avec la commission d'évaluation.

Sous épreuve E33 : Aménagement et équipement de l'espace privé

L'évaluation prend la forme d'une interrogation orale d'une durée de 30 minutes : 10 minutes de présentation de dossier et 20 minutes d'entretien avec le jury.

Compétences et savoirs associés évalués : se référer à la définition des épreuves annexe IV du référentiel et à la grille d'évaluation.

L'épreuve a pour support un dossier élaboré par le candidat.

Le dossier sera déposé par le candidat à une date fixée par le recteur de chaque académie.

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu et la note zéro est attribuée à cette sous épreuve.

Les candidats sont informés du descriptif du dossier attendu (cf définition de l'épreuve), de la date fixée par le recteur pour le retour du dossier et de l'attribution d'une note 0 en cas d'absence du dossier.

La durée de l'entretien est fixée à 20 min quelle que soit la durée de la présentation du dossier par le candidat (10 min. maximum). Par contre, il convient de stopper le candidat qui dépasse les 10 min.

Lors de la lecture du dossier en amont de l'épreuve, la commission d'évaluation prépare un questionnaire relatif aux savoirs associés en lien avec le dossier.

III - CONTROLE DES ATTESTATIONS DE PFMP

Pour les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat, les C.F.A. habilités et les centres de formation professionnelle continue dans un établissement public, l'évaluation des acquis s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation.

A l'issue des périodes de formation en milieu professionnel, seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en milieu professionnel et le secteur d'activité de cette formation.

Dix semaines minimum de P.F.M.P. se déroulent dans le secteur de l'aide ou du maintien à domicile et servent de support aux évaluations des épreuves E13 et E3 du baccalauréat professionnel.

Si les obligations liées aux P.F.M.P. ne sont pas remplies, sans qu'il y ait eu de dérogation accordée par le Recteur, l'épreuve ne sera pas notée. La mention « non validé – NV » sera alors portée sur le bordereau de notation et le cas sera traité au cours de la délibération de jury.

IV - JURYS

Dans chaque centre académique ou inter-académique, le jury d'admission sera présidé par un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur technologique. Il sera composé de professeurs des divers établissements ou académies et pour un tiers au moins de membres de la profession, conformément au décret n° 95-663 du 9 mai 1995 portant règlement général du baccalauréat professionnel.

Le jury disposera, outre des notes obtenues par les candidats, des éléments d'appréciation contenus dans le livret scolaire.

Concernant les candidats évalués par contrôle en cours de formation, le jury attribuera les notes d'après les propositions formulées par les enseignants, à l'issue du contrôle organisé en cours de formation.

Le jury disposera également pour les épreuves E13, E31, E32 et E33 des propositions de notes et appréciations formulées conjointement par les professeurs concernés et les formateurs de l'entreprise.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'informer des difficultés que pourrait entraîner l'application des présentes dispositions.

Pour la Rectrice, et par délégation,
la directrice académique des services
de l'éducation nationale,
Directrice des services départementaux de
l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle

Signé

Emmanuelle COMPAGNON

LISTE DES ANNEXES

Annexe n°	Nom de l'annexe	Page
ANNEXE 1	Calendrier des épreuves	7
ANNEXE 2	Règlement d'examen	13

CALENDRIER DES EPREUVES

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE

OPTION A : A DOMICILE

METROPOLE-MAYOTTE

EPREUVES	DATES	HORAIRE LOCAL	NATURE	
Français - U51	17 juin 2019	9 h 30 à 12 h	écrite	
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	17 juin 2019	14 h à 16 h	écrite	
Epreuve professionnelle - E3	18 juin 2019	9 h 30 à 11 h 30	écrite	
-Prévention - santé - environnement - U35	18 juin 2019	14 h à 16 h	écrite	
-Economie-gestion - U34	18 juin 2019	14 h à 16 h	écrite	
Arts appliqués et cultures artistiques - U6	19 juin 2019	10 h à 11 h 30	écrite	
Epreuve technologique - E2	19 juin 2019	13 h 30 à 17 h 30	écrite	
Analyse de situation(s) professionnelles - U2	19 juin 2019	13 h 30 à 17 h 30	écrite	
Epreuve scientifique et technique - E1	Du lundi 27 mai au vendredi 7 juin 2019	Durée : 1 h	écrite et pratique	
-Mathématiques - U11		Durée : 1 h		
-Sciences physiques et chimiques - U12		Durée : 1 h		
Conduite d'un projet d'accompagnement - U13	A l'initiative des académies (suivant les dates et les horaires définis par l'académie responsable du pilotage des sujets	Durée : 45 minutes	orale	
Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile - U31		Durée : 2 h	pratique	
Organisation d'interventions à domicile - U32		Durée : 2 h	orale	
Aménagement et équipement de l'espace privé - U33		Durée : 30 minutes	orale	
Langue vivante - U4		Durée : 20 minutes *	orale	
Epreuve facultative de langue vivante - UF1		Durée : 20 minutes *	orale	
Epreuve d'éducation physique et sportive -U7				pratique
Epreuve facultative d'éducation physique et sportive - UF2				pratique et orale

* La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

EPREUVES	DATES	HORAIRE LOCAL	NATURE
Français - U51	17 juin 2019	10 h 30 à 13 h	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	17 juin 2019	15 h à 17 h	écrite
Epreuve professionnelle - E3	18 juin 2019	10 h 30 à 12 h 30	écrite
-Prévention - santé - environnement - U35	18 juin 2019	15 h à 17 h	écrite
-Economie-gestion - U34			
Arts appliqués et cultures artistiques - U6	19 juin 2019	11 h à 12 h 30	écrite
Epreuve technologique - E2	19 juin 2019	14 h 30 à 18 h 30	écrite
Analyse de situation(s) professionnelles - U2			
Epreuve scientifique et technique - E1	Du lundi 27 mai au vendredi 7 juin 2019	Durée : 1 h Durée : 1 h	écrite et pratique
-Mathématiques - U11			
-Sciences physiques et chimiques - U12			
Conduite d'un projet d'accompagnement - U13	A l'initiative des académies (suivant les dates et les horaires définis par l'académie responsable du pilotage des sujets	Durée : 45 minutes	orale
Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile - U31		Durée : 2 h	pratique
Organisation d'interventions à domicile - U32		Durée : 2 h	orale
Aménagement et équipement de l'espace privé - U33		Durée : 30 minutes	orale
Langue vivante - U4		Durée : 20 minutes *	orale
Epreuve facultative de langue vivante - UF1		Durée : 20 minutes *	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive -U7			pratique
Epreuve facultative d'éducation physique et sportive - UF2			pratique et orale

* La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE

OPTION A : A DOMICILE

GUADELOUPE-MARTINIQUE

EPREUVES	DATES	HORAIRE LOCAL	NATURE	
Français - U51	17 juin 2019	12 h 30 à 15 h	écrite	
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	17 juin 2019	15 h 30 à 17 h 30	écrite	
Epreuve professionnelle - E3	18 juin 2019	12 h 30 à 14 h 30	écrite	
-Prévention - santé - environnement - U35	18 juin 2019	15 h à 17 h	écrite	
-Economie-gestion - U34	18 juin 2019	15 h à 17 h	écrite	
Arts appliqués et cultures artistiques - U6	19 juin 2019	12 h 30 à 14 h	écrite	
Epreuve technologique - E2	20 juin 2019	12 h 30 à 16 h 30	écrite	
Analyse de situation(s) professionnelles - U2	20 juin 2019	12 h 30 à 16 h 30	écrite	
Epreuve scientifique et technique - E1	<u>Du lundi 27 mai au vendredi 7 juin 2019</u>	Durée : 1 h	écrite et pratique	
-Mathématiques - U11		Durée : 1 h		
-Sciences physiques et chimiques - U12		Durée : 1 h		
Conduite d'un projet d'accompagnement - U13	A l'initiative des académies (suivant les dates et les horaires définis par l'académie responsable du pilotage des sujets)	Durée : 45 minutes	orale	
Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile - U31		Durée : 2 h	pratique	
Organisation d'interventions à domicile - U32		Durée : 2 h	orale	
Aménagement et équipement de l'espace privé - U33		Durée : 30 minutes	orale	
Langue vivante - U4		Durée : 20 minutes *	orale	
Epreuve facultative de langue vivante - UF1		Durée : 20 minutes *	orale	
Epreuve d'éducation physique et sportive -U7				pratique
Epreuve facultative d'éducation physique et sportive - UF2				pratique et orale

* La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

CALENDRIER DES EPREUVES

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE

OPTION A : A DOMICILE

GUYANE

EPREUVES	DATES	HORAIRE LOCAL	NATURE
Français - U51	17 juin 2019	13 h 30 à 16 h	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	17 juin 2019	16 h 30 à 18 h 30	écrite
Epreuve professionnelle - E3	18 juin 2019	13 h 30 à 15 h 30	écrite
-Prévention - santé - environnement - U35	18 juin 2019	16 h à 18 h	écrite
-Economie-gestion - U34	18 juin 2019	16 h à 18 h	écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6	19 juin 2019	13 h 30 à 15 h	écrite
Epreuve technologique - E2	20 juin 2019	13 h 30 à 17 h 30	écrite
Analyse de situation(s) professionnelles - U2	20 juin 2019	13 h 30 à 17 h 30	écrite
Epreuve scientifique et technique - E1	<u>Du lundi 27 mai au vendredi</u> <u>7 juin 2019</u>	Durée : 1 h	écrite et pratique
-Mathématiques - U11		Durée : 1 h	
-Sciences physiques et chimiques - U12			
Conduite d'un projet d'accompagnement - U13	A l'initiative des académies (suivant les dates et les horaires définis par l'académie responsable du pilotage des sujets	Durée : 45 minutes	orale
Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile - U31		Durée : 2 h	pratique
Organisation d'interventions à domicile - U32		Durée : 2 h	orale
Aménagement et équipement de l'espace privé - U33		Durée : 30 minutes	orale
Langue vivante - U4		Durée : 20 minutes *	orale
Epreuve facultative de langue vivante - UF1		Durée : 20 minutes *	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive -U7			pratique
Epreuve facultative d'éducation physique et sportive - UF2			pratique et orale

* La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

CALENDRIER DES EPREUVES

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE

OPTION A : A DOMICILE

POLYNESIE FRANCAISE

EPREUVES	DATES	HORAIRE LOCAL	NATURE
Français - U51	17 juin 2019	7 h 30 à 10 h	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	17 juin 2019	10 h 30 à 12 h 30	écrite
Epreuve professionnelle - E3	18 juin 2019	7 h 30 à 9 h 30	écrite
-Prévention - santé - environnement - U35	18 juin 2019	10 h à 12 h	écrite
-Economie-gestion - U34			
Arts appliqués et cultures artistiques - U6	19 juin 2019	7 h 30 à 9 h	écrite
Epreuve technologique - E2	20 juin 2019	7 h 30 à 11 h 30	écrite
Analyse de situation(s) professionnelles - U2			
Epreuve scientifique et technique - E1	<u>Du lundi 3 juin au vendredi</u> <u>7 juin 2019</u>	Durée : 1 h Durée : 1 h	écrite et pratique
-Mathématiques - U11			
-Sciences physiques et chimiques - U12			
Conduite d'un projet d'accompagnement - U13	A l'initiative des académies (suivant les dates et les horaires définis par l'académie responsable du pilotage des sujets	Durée : 45 minutes	orale
Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile - U31		Durée : 2 h	pratique
Organisation d'interventions à domicile - U32		Durée : 2 h	orale
Aménagement et équipement de l'espace privé - U33		Durée : 30 minutes	orale
Langue vivante - U4		Durée : 20 minutes *	orale
Epreuve facultative de langue vivante - UF1		Durée : 20 minutes *	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive -U7			pratique
Epreuve facultative d'éducation physique et sportive - UF2			pratique et orale

* La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

ANNEXE 2
Règlement d'examen

:

SPECIALITE Accompagnement, soins et services à la personne Option « à domicile »			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et technique		7						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Conduite d'un projet d'accompagnement	U13	4	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
E2 : Épreuve technologique Analyse de situation(s) professionnelle(s)	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 : Épreuve professionnelle		10						
Sous-épreuve E31 : Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile	U31	4	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
Sous-épreuve E32 : Organisation d'interventions à domicile	U32	2	CCF		Ponctuel oral	2h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Aménagement et équipement de l'espace privé	U33	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel oral	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention - santé -environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 : épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique		5						
Sous - épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous - épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) Langue vivante	UF1		Ponctuel Oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)